

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicov.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration

En Marge du Jour de l'Hôpital

PREMIERE GARDE-MALADE AU CANADA

Comprenant l'importance des suggestions faites dans notre journal, il y a quelques semaines, l'Hotel-Dieu de St-Basile, cette institution chère au coeur de tous les braves citoyens de notre comté, inaugurera cette année le "Jour de l'Hôpital."

C'est une heureuse initiative qui devra se répéter chaque année toujours avec plus d'éclat et de satisfaction. L'oeuvre des Religieuses Hospitalières parmi nous mérite notre plus vive admiration et notre plus grande reconnaissance.

St-Basile compte encore l'une des fondatrices de cette belle institution; elle en a connu les débuts difficiles tout comme ses soeurs plus jeunes ont travaillé avec un désintéressement inlassable à son développement, tout comme les fondatrices de cette congrégation religieuse en notre pays, ont connu les premiers jours de la colonisation au Canada.

En effet, lorsque nous remontons à l'origine de notre pays, il nous plaît de trouver les noms de frères créatures associés à ceux des braves et valeureux, tels les Maisonneuve, les Dollard, etc.

Il convient, en ce jour d'Hôpital, de mettre en relief la première figure qui, au berceau de notre pays, est venue sacrifier sa vie et déployer toute l'énergie de son âme virile pour la cause de l'humanité souffrante:

O Jeanne Mance,
Par ta vaillance,
Le Canada
Tu protègeras.

C'est à Jeanne Mance que nous devons d'avoir les Religieuses Hospitalières au Canada. C'est son zèle ardent et son indomptable bravoure qui sont venus leur préparer la voie au milieu des farouches natures des habitants des bois.

Certes, ce n'est pas à un peuple policé que cette héroïne prodigua les soins délicats de sa riche nature; sous l'extérieur grotesque du féroce Iroquois, elle percevait une âme créée comme la nôtre par le souffle de Dieu et rachetée par le même sang rédempteur. Pour atteindre ces âmes incultes, elle soigna les corps avec plus de sollicitude, de patience et de bonté que ne le fait la meilleure des mères pour son enfant. Aussi s'attachait-elle le coeur des sauvages qui la respectaient et se rendaient volontiers à ses desirs.

L'autorité qu'elle exerçait sur eux fit qu'elle réprima maintes fois leur audacité et leur vengeance. Par son tact, elle préserva plus d'une fois Villemarie, en mettant un frein à la férocité de ces barbares.

Les garde-malades du Canada ont pris Jeanne Mance pour modèle; malgré le progrès de la science médicale et des moyens en usage pour faciliter le travail de la garde-malade, Jeanne Mance apparaît encore comme l'idéal. Son désintéressement, sa bienveillance et son zèle peuvent être approchés, mais non surpassés.

Dans les hôpitaux catholiques qui sont sous le contrôle des religieuses garde-malades, les vertus de Jeanne Mance sont imitées avec une certaine précision. Une visite à l'hôpital de notre comté nous dévoilera ce que nous ne devons pas ignorer.

Les Religieuses Hospitalières sont tout-à-fait désintéressées, c'est-à-dire elles ne travaillent pas pour un salaire. Elles ne jouissent aucunement du revenu de l'hôpital (du moins personnellement). Si celui-ci est bon, cela veut dire qu'elles pourront protéger un plus grand nombre de malheureux et d'orphelins, et se pourvoir d'articles et d'objets pouvant leur aider davantage au soulagement des patients.

Jamais les religieuses n'oublient que l'hôpital est pour le patient, et non un esource de gain. C'est pourquoi elles s'efforcent tant à lui donner le bien-être et le confort.

Nos lecteurs trouveront en première page le programme du "Jour de l'Hôpital", à St-Basile dimanche prochain. J.-G. B.

La Langue Française

(Suite)

III Bilinguisme

La théorie des droits de la langue française, au Canada, est solidement fondée. Elle repose sur la nature elle-même, sur les garanties implicites des Capitulations et traités, sur l'esprit et la lettre expresse du pacte fédératif de 1867. Cependant, il n'en va pas de même de la reconnaissance pratique de ces droits: elle a pour mesure la justice et l'équité d'une majorité pour l'ordinaire hostile ou dénuée de toute complaisance.

Pendant que dans le Québec, les pouvoirs publics reconnaissent et respectent l'égalité parfaite des deux races, la reconnaissance de nos droits naturels, historiques et constitutionnels de parler et plus particulièrement d'enseigner la langue française est méconnue en dehors de notre province. A qui la faute? où placer les responsabilités?

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

CALEMBOURS

Parmi les jeux d'esprit, le calembour, qui cherche uniquement à jouer sur le son de mots à sens différents, le calembour est sans contredit le moins estimé. Cela tient, apparemment, à ce qu'il a quelque chose de mécanique, ne demandant pas de sérieux effort d'intelligence. En France, un faiseur habituel de calembours est généralement évité en société, à ce point que bien des maîtresses de maison s'abstiennent de l'inviter. Sous ce rapport, l'on fait une grande différence entre les conteurs d'anecdotes, d'historiettes amusantes, lesquels sont souvent très recherchés pour donner de l'animation, du brio, à une soirée — bien que parfois certains d'entre eux aussi abusent de la patience de leurs auditeurs. Le calembour, cependant, à jeté de temps à autre un certain éclat. Il en est même de classiques. Tel est le suivant, servant d'enseigne jadis à un cabaret: 0 20 100 0, et qui se lit: "Au Vin Sans Eau". Et cet autre:

A. A. E. A. 100

se lisant: Un grand A; B: A traversé par I; E retourné, A sur N 100 sous P. (Un grand abbé à traversé Paris, est retourné à Su-

George Nestler Tricoché.

Pour l'instant, qu'il suffise de rappeler que l'injustice ou la force, l'ignorance ou la mauvaise foi ne sont pas le droit et qu'aussi longtemps que subsistera la présente constitution politique, le Canada est de droit bilingue et qu'il devrait l'être de fait.

A) Notre théorie du bilinguisme

Le Canada est bilingue. Mais dans quel sens et dans quelle mesure? M. A.-L. Burt, professeur d'histoire à l'Université d'Alberta, disait dans une conférence donnée à la Chambre de commerce d'Edmonton, le premier février, 1924:

"La nation canadienne, c'est une formule aussi équivoque que populaire, car nous n'avons pas au Canada une nation, mais bien deux—deux peuples, deux civilisations, deux Canadas; l'un français et l'autre anglais. Les Français, d'une descendance commune, sont plus homogènes; les Anglais forment plutôt un amalgame de races diverses. Les Français, fortement concentrés dans le bloc solide du Québec, sont un tout compact; les Anglais, au contraire, se voient disséminés, de l'Atlantique au Pacifique. Chez les Français, l'organisation que viennent fortifier les liens religieux, est de beaucoup supérieure à celle de la nation anglaise, où est loin de régner la même unité de religion. Et ce qui constitue pour le Français du Canada une situation à part, c'est qu'il s'est arraché aux influences d'outre-mer... Les Anglais, au contraire, vivent continuellement sous l'influence britannique et américaine. Enfin, la race française forme comme un flot au milieu de l'immense mer des peuples anglais de l'Amérique du Nord. Tous ces facteurs ont contribué à dégager fortement la personnalité canadienne-française, et, c'est ce que peut trop facilement oublier le peuple anglais qui, malgré une population deux fois plus forte, est loin d'avoir le même souci de solidarité nationale. Nous avons donc deux nations au sein d'un seul état."

Nous avons, dans cet exposé du savant professeur, la situation canadienne et surtout l'essence de la Confédération de 1867. Par elle, sous le drapeau britannique, le Canada est un "Etat" où Canadiens français et Canadiens anglais doivent vivre, sans doute, en communauté d'intérêts politiques et économiques, mais où tous deux ont le droit de conserver leur langue respective et leur civilisation particulières.

Etat bilingue signifie, chez nous, association libre et loyale — pour fins politiques et économiques — de deux peuples distincts, jouissant du droit précis de garder et développer dans l'ordre et la justice leur personnalité propre, de remplir, sous le respect de l'autorité établie, le rôle particulier que la Providence leur a confié. L'état bilingue implique pour les parties contractantes l'obligation de respecter les engagements pris et tous les droits garantis. Voilà les visées du pacte de 1867: il unit deux peuples distincts et qui entendent le rester.

Ce serait donc une grave erreur de croire que Canadiens français et Canadiens anglais, parce que citoyens d'un état bilingue, doivent tous et chacun devenir bilingues. "L'état a de devoir d'être bilingue, écrit avec raison M. Anatole Vanier, non point parce qu'il régit un peuple bilingue où chacun parle deux langues, mais parce qu'il régit deux races dont chacune parle sa langue et a le droit qu'on la respecte. Donc, par son bilinguisme officiel, l'Etat, loin d'imposer à tout le peuple d'être bilingue, consacre plutôt le droit de chacune des deux races canadiennes de parler la langue qui lui est propre. Et là seulement est la raison de son bilinguisme. Tout au plus l'intérêt national imposerait à quelques-uns, à ceux-là qui seront les fonctionnaires de l'Etat fédéral, d'apprendre les deux langues, mais précisément pour que le droit de chacun des deux races soit respecté."

* L'Echo du Collège d'Edmonton, 25 mars 1924.

** Action Française, septembre 1925.

(A Suivre.)

POUR LES ACADIENS

LA SEANCE DE MARDI SOIR AU MONUMENT NATIONAL

("Le Devoir", Montréal). La société Saint-Jean-Baptiste organise une séance sur la chanson canadienne pour mardi soir, le 10 au Monument National. Le talent du conférencier et le renom du chanteur qui y prendront part suffisent amplement pour leur attirer un auditoire considérable; le but que se propose la société Saint-Jean-Baptiste de venir faire de cette séance un événement de grand intérêt.

Il s'agit, en effet, de contribuer à un oeuvre dont nous ne saurions exagérer l'importance. Les recettes de cette soirée sont destinées à la nouvelle congrégation des Filles de Marie de l'Assomption, religieuses acadiennes vouées à l'enseignement. Quelques notes sur cette fondation nous feront saisir tout le sens de cet événement.

On sait que, dans les provinces maritimes, l'école publique est officiellement neutre et que l'enseignement religieux n'y est toléré qu'en dehors des heures de classe. Dans certaines municipalités on désire depuis longtemps ouvrir des écoles libres qui ne recevront pas l'octroi du gouvernement, mais où l'on pourra en toute liberté donner aux enfants l'éducation religieuse et française qui leur convient.

C'est ce qui s'est produit à Campbellton, sous l'impulsion de M. l'abbé Arthur Mélançon, curé de Notre-Dame des Neiges. Au prix de lourds sacrifices, les paroissiens construisirent, il y a quelques années, une belle école, capable de recevoir six cents élèves. L'école bâtie, le curé ne fut pas au bout de ses embarras: il voulait des religieuses pour son école et il ne pouvait pas en trouver, bien qu'il eût frappé à plusieurs portes. Il prit alors un parti audacieux. Il invita des institutrices laïques, qui se sentiraient attirées à la vie religieuse, à se grouper ensemble, dans l'intention de former une nouvelle communauté. Plusieurs se présentèrent; M. Mélançon en accepta quatorze et leur fit commencer leur postulat à la vie religieuse, tout en les chargeant de la direction de son école. C'était à l'automne de 1922.

Un an plus tard, le 15 août 1923, fête patronale des Acadiens, M. Mélançon, muni des autorisations requises, admit ses postulantes au noviciat et leur céda son presbytère. Il admettait, en même temps, quatorze autres postulantes à qui il confiait son école. Dieu bénit cette oeuvre. Le 15 août 1926, la communauté comptait 16 professes, 11 novices, 16

postulantes; elle avait cinq classes, dont quatre écoles, que quantaient près de mille élèves. Mais le presbytère de Campbellton était revenu bien insuffisant pour contenir novices et postulantes. Il fallut bâtir une maison dont les proportions dépassaient quelque peu à la multiplication des moines. C'est cette construction qu'il s'agit de payer. Le très digne curé de Campbellton, c'est entendu depuis longtemps donné tout ce qu'il peut donner; ses paroissiens sont allés à la limite de l'effort; les Acadiens donneront en même temps, se préparent à ouvrir des écoles aux nouvelles soeurs. On se trouve vers la province de Québec et on lui donne un peu de secours.

C'est la première congrégation acadienne qui se fonde et c'est première fois que les Acadiens font appel à notre générosité, s'agit de promouvoir l'enseignement catholique et français, d'assurer leur survivance, les aider à grandir. Il était difficile de trouver un motif plus noble d'exercer la générosité des Canadiens français.

Il convient que l'assistance au Monument National, mardi soir, réponde à nos sentiments de regard des Acadiens et nous mettons pas du succès de cette oeuvre. Ceux qui trouveront qu'il est trop peu faire que d'acheter un billet de concert, ceux-là pourront s'adresser au curé de Notre-Dame des Neiges de Campbellton, N.B. Il leur suggérera diverses façons d'exercer leur générosité. A. D.

DOMINION OF CANADA

D'où vient le nom de "Dominion of Canada", tel qu'on le trouve dans la loi constitutionnelle de l'Amérique britannique du Nord? Voici la réponse que l'on donne à cette question: Sir John Macdonald, qui fut avec Sir Étienne Cartier le principal artisan de la fédération des provinces canadiennes, suggéra en 1866 à Lord dres de désigner la nouvelle confédération du nom de "Kingdom of Canada"; mais lord Stanley s'y opposa sous prétexte que ce titre pourrait porter ombrage aux Américains. C'est alors qu'on se mit d'accord sur l'appellation de "Dominion of Canada" proposée par sir Leonard Tilley, l'un des délégués du Nouveau Brunswick à la conférence qui élaborait l'acte constitutif de la confédération canadienne. La "Patrie", de Montréal, rappelle à ce sujet que sir Leonard Tilley, à ce sujet suggestion après avoir lu dans la bible la phrase suivante: "He shall have dominion also from sea to sea." (Paris-Canada)

Central Cash Store

5c-10c-15c à \$1.00

JOS. DAVID, prop.
Edmundston, N.-B.

10 DOUZAINES DE BALAIS

A quatre cordes, valant régulièrement 65 sous, pour samedi seulement:

.31c